

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 31 JUILLET 2021 à 20H00

L'An Deux Mil Vingt Et Un, le 31 juillet 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire suite à la convocation de Monsieur Daniel DEJARIGE, Premier Adjoint, selon convocation du 22 juillet 2021 pour l'élection du nouveau Maire et de ses Adjointes suite à la démission de Madame Isabelle DEPEIGE en date du 16 juillet 2021. Madame Anny LAFAURE, en tant que doyenne du Conseil Municipal et désignée d'office comme Présidente de séance.

**ETAIENT PRÉSENTS :** M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ ; M Vincent FOURIGNON ; Mme Isabelle DEPEIGE ; M Daniel DEJARIGE ; Mme Sylvie ROLLIN ; M Nicolas LEROUX ; Mme Anny LAFAURE ; Mme Céline FOUCHET ; Mme Adeline LEROUX ; M Jean-François PALLEAUX.

**ETAIT PRESENTE EN VISIOCONFERENCE :** Mme Clémence MARTIN

**POUVOIR :** Mme Clémence MARTIN donne pouvoir à M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ

**PRÉSIDENTE DE SEANCE :** Mme Anny LAFAURE

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Adeline LEROUX

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 11

\*\*\*\*\*

### **1/ ELECTION DU MAIRE :**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-14, L 2122-7, L 2122-7-1

VU le courrier d'acceptation de la préfète en date du 16 juillet 2021

**CONSIDERANT** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**CONSIDERANT** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un rappel à la loi de la Présidente, Madame Anny LAFAURE procède à un appel à candidature. Monsieur Daniel DEJARIGE interpellé par les conseillers, refuse de se présenter comme candidat en raison de menaces reçues par mail lui intimant de ne pas se présenter. Au terme de cet appel à candidature, un seul candidat se propose : M Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, il est ensuite procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin à la majorité absolue**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Jean-Manuel Salguero-Hernandez : 5 voix

Daniel Dejarige : 1 voix

Nicolas Leroux : 1 voix

Isabelle Depeige : 1 voix

Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ candidat, a obtenu 5 voix (cinq voix).

#### **Deuxième tour de scrutin à la majorité absolue**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Jean-Manuel Salguero-Hernandez : 5 voix

Daniel Dejarige : 3 voix

Nicolas Leroux : 1 voix

Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ candidat, a obtenu 5 voix (cinq voix).

#### **Troisième tour de scrutin à la majorité relative**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Jean-Manuel Salguero-Hernandez : 5 voix

Daniel Dejarige : 4 voix

Nicolas Leroux : 1 voix

Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ candidat, a obtenu 5 voix (cinq voix).

**Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ a été proclamé maire au troisième tour de scrutin.**

**Il est immédiatement installé dans ses fonctions.**

**Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ prend la présidence et remercie l'assemblée.** Monsieur Jean-François PALLEAUX quitte la salle à 20H30.

## **2/ DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINT :**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

**CONSIDERANT** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de deux postes d'adjoints.**

## **3/ ELECTION DES ADJOINTS :**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-14, L. 2122-7, L. 2122-7-1 ;

VU la délibération n°2021-22 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois adjoints,

**CONSIDERANT** qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur Jean-Manuel SALGUERO-HERNANDEZ, Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature.

Se sont portés candidat(s) au poste de :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Vincent FOURIGNON
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Clémence MARTIN

Il est ensuite procédé au déroulement du vote :

### **Election du Premier adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin à la majorité absolue**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 8
- Vincent Fourignon : 7 voix
- Anny Lafaure : 1 voix

A obtenu : M. Vincent FOURIGNON : 7 voix (sept voix)

**M. Vincent FOURIGNON est proclamé Premier adjoint au maire. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions et a remercié l'assemblée.**

### **Election du Second adjoint :**

#### **Premier tour de scrutin à la majorité absolue**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 6
- Clémence Martin : 4 voix
- Sylvie Rollin : 1 voix
- Céline Fouchet : 1 voix

A obtenu : Mme Clémence MARTIN : 4 voix (quatre voix)

#### **Deuxième tour de scrutin à la majorité absolue**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 7
- Clémence Martin : 6 voix
- Sylvie Rollin : 1 voix

A obtenu : Mme Clémence MARTIN : 6 voix (six voix)

**Mme Clémence MARTIN est proclamée Seconde adjointe au maire. L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions et a remercié l'assemblée.**

**Fin de la séance : 21H30**